Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200212-2020-016-DE
Date de télétransmission : 21/02/2020
Date de réception préfecture : 21/02/2020

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 12 FEVRIER 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-016 /8-9

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 16 JANVIER 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.
Les conseillers présents au nombre de 28 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J.L. BALLY, A. BLANCANEAUX, M. CHASSON, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, A. GERVASI, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, J. VIAL, D. ZAMBON

Représentés : R. REVIL, L. MOGORE L.TRICOLI. N. CHARLETY

Absent : A. COLLIN

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

OBJET : FINANCES/VIE CULTURELLE : Subvention exceptionnelle à l'association alter&gales

---

Rapporteur : D. Zambon

EXPOSE : Madame Arlette GERVASI, présidente de l'association Alter&gales, organise en lien avec la journée internationale des droits des Femmes en mars 2020 son 3ème festival «Talents Hauts », intitulé cette année « Talents Hauts et Chapeau Bas » pour 11 rencontres publiques. Le budget prévisionnel de la manifestation 2020 est de 5 800 euros.

PROPOSITION :

Vu l'avis favorable de la commission vie associative culturelle et sportive du 3 février 2020 ;

Vu l'avis de la Commission des Finances et Administration Générale en date du 3 février 2020 ;

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De verser une subvention exceptionnelle d'un montant de :
  1 000 € à l'association

- d'affecter ces dépenses sur les crédits « subventions »

Voiron, ville porte de Chartreuse

Commune de Voiron - Mairie - 12, rue Mainssieux - CS 30268 - 38516 VOIRON Cedex
Tél. : 04 76 67 27 37 - Site Internet : www.voiron.fr

Accusé de réception en préfecture
038-213805633-20200212-2020-016-DE
Date de télétransmission : 21/02/2020
Date de réception préfecture : 21/02/2020

DECISION : La proposition est **ADOPTEE à l'UNANIMITE (31 POUR) - A. GERVASI ne prend pas part au vote**
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE VOIRON (ISÈRE)